

Réunion du Conseil portuaire du 18 novembre 2021 Compte-rendu

- Document disponible sur le site internet de la communauté de communes (www.ccbdc.fr) le 03/12/2021

La réunion s'est tenue à 10h00 en Mairie de Saint-Hilaire-Petitville.

↳ Y assistaient :

Pour la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin :

Jean-Claude COLOMBEL, Président,
Xavier GRAWITZ, Vice-président en charge du Port de Plaisance de Carentan les Marais,
Baptiste VANNIER, Maître de Port du Plaisance de Carentan les Marais,
Alexandre TCHERNOFF, Responsable finances,

Représentants des usagers du Port de Plaisance de Carentan les Marais :

Membres titulaires : Patrick HERMAN, Michel LESOURD, Michel LOPEZ, Dominique GUARNERI, Nathalie HERSENT,

↳ Etaient absents :

Eric VARIN, représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie,
Michel FOURMENTIN, représentant des associations sportives liées à la plaisance.

L'ordre du jour du conseil portuaire était le suivant :

1. Point sur les incivilités sur le port,
2. Budget prévisionnel du port 2022,
3. Vote des tarifs du port 2022,
4. Questions diverses (sous réserve de l'application de l'article R5314-23 du code des transports) :
 - Dénomination du formulaire de demande d'AOT,
 - Tarification des navires des associations touristiques et des professionnels liées à la plaisance.

Monsieur GRAWITZ, Vice-président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, ouvre la séance à 10h00.

Après un tour de table des personnes présentes, Monsieur GRAWITZ s'est assuré que le quorum était atteint avec un nombre de 6 membres votants.

Madame HERSENT et Monsieur COLOMBEL, qui avaient en amont prévenus de leur retard, sont arrivés respectivement à 10h20 et 10h25. Le nombre de votants atteignant ainsi 7 votants lors des votes de ce conseil.

En réponse aux interrogations et revendications de M HERMAN :

- sur le maintien du nom des membres de la CCI dans la composition du conseil portuaire, suite à leurs absences répétées, il est précisé que les membres de la CCI figurent sur l'arrêté par obligation juridique et que seul le Préfet peut modifier cet arrêté, (cf article R5314-24 du code des transports),
- sur l'absence des représentants, titulaire ou suppléant, des associations sportives liées à la plaisance, depuis trois fois à cette date, Xavier GRAWITZ se charge de contacter ces membres,
- sur l'absence du Major MELIOT, il est répondu que suite à la demande de Monsieur HERMAN, indiquant qu'il aurait été souhaitable d'inviter Major à l'assemblée générale du CLUPP, la demande a été acceptée, ainsi le premier point de l'ordre du jour est reporté,
- Sur l'absence de signature du Président ou Vice-président sur les derniers comptes rendus du conseil portuaire, ce point est pris en compte et sera rectifié,
- Sur le rythme des réunions, regroupées en fin d'année en 2021, il est rappelé que c'est le contexte sanitaire qui a bouleversé le calendrier mettant en difficulté également l'équipe administrative,
- Sur le sentiment que l'avis des représentants des usagers du port n'est pas pris en compte dans les décisions du conseil portuaire, il est confirmé que conformément à l'Article R5314-22 du code des transports, les représentants des usagers sont bien sollicités et ont pour rôle d'émettre un avis, que chacun est invité à le défendre en séance.

1. Port de Plaisance : Budget prévisionnel 2022

Xavier GRAWITZ annonce qu'à fin 2021, le pourcentage d'inflation nationale tendra à 3%. Il laisse la parole à Monsieur TCHERNOFF pour présenter aux membres du Conseil portuaire le budget réalisé, arrêté en date du 20 octobre 2021, ainsi qu'une proposition de budget prévisionnel du port de plaisance pour l'exercice 2022. Ces prévisions pourront être ajustées notamment par la commission des finances ainsi que par le conseil communautaire en fonction des résultats de clôture et des besoins du service.

Il convient de préciser les éléments suivants :

- l'exercice 2021 n'étant pas terminé, l'ensemble des écritures de fin d'année n'a pas été réalisé et ne figure pas au sein du présent rapport ;
- des modifications pourront être apportées à ce budget prévisionnel, ne se trouvant pas figé pour l'exercice 2022 ;
- le but de ce rapport est de présenter l'ensemble des inscriptions budgétaires qui font l'objet dès à présent d'une prévision budgétaire. Ces prévisions pourront faire l'objet de modification lors de la commission des finances ainsi que par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Suite à cela, le budget prévisionnel 2022 du port de plaisance se présente comme suit :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

DEPENSES						
Code	Libellé	CA 2020	Budget	Réalisé + Engagements au 20/10/2021	Budget Prévisionnel 2022	Observations
011	Charges à caractère général	145 646,74	164 840,00	154 507,07	169 785,20	Eau, Edf, Fournitures, Assurances, TF - Augmentation de 3% Inflation
012	Charges de personnel et frais assimilés	38 600,00	70 960,00	70 960,00	71 000,00	Charges de personnel
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 168,08	102 000,00	92 645,94	70 000,00	Amortissement
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	Créances éteintes, Admission non valeur
66	Charges financières	7 068,68	6 441,93	6 441,93	5 789,72	Intérêts d'emprunt, ICNE
67	Charges exceptionnelles	9 016,49	15 000,07	2 152,31	10 000,00	Régularisation sur exercices antérieurs
023	Virement à la section d'investissement				34 126,97	Capacité autofinancement pour les investissements
Total :		291 499,99	360 742,00	326 707,25	362 201,89	

- Au chapitre 011 – « Charges à caractères générales » : une inscription de 169 785.20 € est prévue sur ce chapitre afin de pouvoir procéder aux dépenses de fonctionnement du service. Il est à noter qu'une augmentation de 3% est proposée afin de pouvoir couvrir les différentes augmentations de charges liées à l'inflation (eau, edf, ...).
- Au chapitre 012 – « Charges de personnel et frais assimilés » : une inscription de 71 000 € est portée pour l'exercice 2021. Il ne relate pas la charge réelle du coût du personnel du port de plaisance qui se situe aux alentours de 168 000 euros.
- Au chapitre 66 – « Charges financières » : inscription des crédits nécessaires au remboursement des intérêts d'emprunts et des ICNE (Intérêts Courus Non Echus).
- Au chapitre 042 – « Opération d'ordre de transfert entre sections » : inscription des crédits relatifs aux écritures d'amortissement des immobilisations.

RECETTES

RECETTES						
Code	Libellé	CA 2020	Budget	Réalisé + Engagements au 20/10/2021	Budget Prévisionnel 2022	Observations
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	47 580,38	0,00	35 142,69	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 342,00	48 350,00	48 349,76	45 877,00	Amortissement des subventions reçues
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	251 149,06	253 411,62	231 613,80	266 082,20	Régie des mois de octobre, novembre et décembre non enregistrés - Budget 2022 simulation d'augmentation à 5%
75	Autres produits de gestion courante	17 967,18	11 400,00	17 200,00	15 100,00	Loyers (vacance de la maison des écluses au 01/01/21)
77	Produits exceptionnels	16 783,01	0,00	17 106,00	0,00	Dégrèvement CFE
Total :		334 241,25	360 742,00	314 269,56	362 201,89	

- Au chapitre 70 – « Produits des services, du domaine et ventes diverses » : une inscription de 266 k€ est proposée suite à l'augmentation des tarifs à hauteur de 5%. Cette augmentation a pour objectif de couvrir les augmentations de charges liées à l'inflation mais également de financer une partie des investissements projetés.
- Au chapitre 75 – « Autres produits de gestion courante » : inscription des recettes de loyers du port de plaisance pour un montant de 15 100 €.
- Au chapitre 042 – « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : inscription des crédits relatifs aux amortissements de subventions reçues à hauteur de 45 877 €.

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 362 201.89 €.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

DEPENSES						
Code	Libellé	CA 2020	Budget	Réalisé + Engagements au 20/10/2021	Budget Prévisionnel 2022	Observations
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 342,00	48 350,00	48 349,76	45 877,00	Amortissement des subventions reçues
16	Emprunts et dettes assimilés	15 512,26	16 136,91	16 136,91	16 786,96	Rbst capital emprunt
20	Immobilisations incorporelles		0,00	5 729,00	6 000,00	Insertions
21	Immobilisations corporelles	16 904,42	208 013,09	11 647,10	345 900,00	Divers investissements
	Total :	80 758,68	272 500,00	81 862,77	414 563,96	

- Au chapitre 040 – « *Opération d'ordre de transfert entre sections* » : inscription de 45 877 € afin de pouvoir procéder aux écritures d'amortissement de subvention reçues. Ce montant est équilibré avec le chapitre 042 en recettes de fonctionnement.
- Au chapitre 16 – « *Emprunts et dettes assimilés* » : inscription du remboursement en capital des emprunts antérieurement souscrits à hauteur de 16 786.96 €.
- Au chapitre 20 – « *Etudes et insertions* » : inscription de 6 k€ au titre des frais d'insertion pour le marché de l'automatisation des portes d'Ecluse.
- Au chapitre 21 – « *Immobilisations corporelles* » : inscription des crédits nécessaires aux différents projets d'investissement, à savoir :

Tableau Investissement proposés pour 2022

PROPOSITION INVESTISSEMENTS PORTS 2022		
Articles	ITEM	HT
2135	Réfection des sanitaires de la Capitainerie	65 000,00 €
	Sous total	65 000 €
2153	Remplacement Automatisation Portes Ecluse	251 000,00 €
2153	Remplacement des bornes sur les pontons E et G (2 par an à prévoir) 4 x 500€ Ponton E 5x500 € Ponton G + câbles et modification puissance borne entrée de ponton 500€	5 000,00 €
2153	Aménagement ponton accueil (éclairage + rembarde)	2 500,00 €
	sous total	258 500.00 €
2188	Table à langer	400,00 €
2188	Acquisition véhicule électrique	22 000,00 €
	Sous total	22 400.00 €
	TOTAL	345 900.00 €

Article 2135 : Le coût des travaux des sanitaires est passé de 25.000 € à 65.000 €, augmentation due à la réfection de l'isolation dans son ensemble et notamment au changement des fenêtres de toit.

Article 2153 :

- L'importante augmentation du coût de remplacement est soulevée par Monsieur HERMAN.

Monsieur GRAWITZ indique qu'un focus sur le remplacement des portes d'écluse sera prévu lors de la réunion du CLUPP en décembre 2021. Il précise que l'expert a été plus loin dans

l'établissement de la liste des travaux à faire, représentant un investissement sur 30 ans. L'automatisme de dernière génération sera une installation confortable pour les usagers.

Monsieur HERMAN demande si le maintien d'un opérateur à la vigie sera toujours nécessaire après ces travaux. Monsieur GRAWITZ se prononce pour conserver un accueil à la vigie, pour conserver un accueil plus humain et pour assurer plus de sécurité. Monsieur COLOMBEL indique que s'il ne s'y oppose pas, le budget étant restreint, la diminution des charges de personnel est pourtant la seule marge de manœuvre pour faire des économies.

- Concernant le ponton d'attente, Monsieur HERMAN alerte à nouveau les membres sur la gêne que représente la présence de civelliers sur le ponton d'attente.

Ce sujet, comme celui des portes d'écluse, et celui de l'éclairage du ponton, pourrait faire partie d'un point de travail lors d'une commission technique à venir et être à l'ordre du jour de la réunion du CLUPP.

Monsieur GRAWITZ indique être conscient de la gêne occasionnée et poursuivre la recherche de solution qui satisfasse l'ensemble des usagers, notamment avec la présence d'un seul civellier à la fois. Un accueil de ces bateaux au sein du port impliquerait la présence d'un personnel d'astreinte pour suivre les nombreux mouvements de ce type de bateaux.

Article 2188 :

- Monsieur HERMAN s'étonne du choix de l'achat d'un véhicule à alimentation électrique au lieu d'un véhicule avec un autre type d'énergie et du coût élevé porté au budget.

Monsieur COLOMBEL confirme sa décision d'opter pour un véhicule électrique, car, pour ce dernier, il est essentiel de tenir compte des normes environnementales et de préserver le site du port.

La somme a été inscrite mais pas dépensée, elle est susceptible d'évoluer à la baisse en fonction des opportunités de véhicules à venir.

RECETTES						
RECETTES						
Code	Libellé	CA 2020	Budget	Réalisé + Engagements au 20/10/2021	Budget Prévisionnel 2022	Observations
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	28 431,84	0,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 168,08	102 000,00	92 642,94	70 000,00	Amortissement
16	Emprunts et dettes assimilés	200,00	142 068,16	40,00	310 436,99	Emprunts nouveaux et caution boîte aux lettres
021	Virement de la section de fonctionnement				34 126,97	Capacité d'autofinancement
	Total :	91 368,08	272 500,00	92 682,94	414 563,96	

- Au chapitre 16 – « Emprunts et dettes assimilés » : inscription de 310 k€ suite à la souscription de l'emprunt pour l'automatisation des portes écluses et de la réfection des sanitaires.
- Au chapitre 040 – « Opération d'ordre de transfert entre sections » : inscription de 70 000 € afin de pouvoir procéder aux écritures d'amortissement des immobilisations. Ce montant est équilibré avec le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

La section d'investissement est équilibrée à 414 563.96 €.

RESULTATS PREVISIONNELS 2021

CALCUL RESULTATS PREVISIONNEL INVEST	
Recettes prévisionnelles investissement 2021	92 682,9
Dépenses prévisionnelles investissement 2021	81 862,7
001 - Excédent d'investissement antérieur	28 431,8
TOTAL	39 252,0

CALCUL RESULTATS PREVISIONNEL FONCT	
Recettes prévisionnelles fonctionnement 2021	314 269,5
Dépenses prévisionnelles fonctionnement 2021	326 707,2
002 - Excédent de fonctionnement antérieur	47 580,3
TOTAL	35 142,6

Les résultats en date du 20 octobre 2021 présentent un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement. Le résultat cumulé de l'exercice présente un excédent de 74 394.70 €.

2. Port de Plaisance : Vote des tarifs 2022

Les membres du conseil portuaire sont informés que la commission portuaire a émis un avis favorable lors de sa réunion du 02/11/2021 pour l'augmentation de 5% des tarifs.

Monsieur TCHERNOFF rappelle aux membres du conseil portuaire plusieurs éléments marquants qui auront un impact important sur la détermination des tarifs 2022 :

- Tout d'abord, une enveloppe budgétaire de 25 k€ avait été inscrite au sein du budget 2021 pour financer la réfection des sanitaires extérieurs à la Capitainerie. Après consultation des entreprises, l'enveloppe initialement prévue est insuffisante car le montant des travaux est estimé à 65 k€ HT.
- Ensuite, les travaux des portes écluses, également inscrit au budget 2021 pour un montant de 150 k€, ont fait l'objet d'une expertise afin de déterminer le coût exact des travaux. Le rapport d'expertise, reçu au cours du mois d'octobre, présente un montant total de 251 k€ HT pour la remise aux normes de l'ouvrage portuaire. Aussi, ce montant, étant bien en dessus du montant prévisionnel inscrit au budget, nécessite une réflexion quant au mode de financement de cette opération.
- Enfin, l'augmentation de l'inflation présente, en septembre 2021, une hausse de 2.1% des prix à la consommation. Cette hausse s'explique particulièrement par une accélération des prix de services et de ceux de l'énergie. Aussi, toutes ces évolutions auront un impact important sur nos charges de fonctionnement (carburant, électricité, ...).

Patrick HERMAN met en avant l'augmentation des tarifs de 10% en deux ans.

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L.2224-1 du CGCT, un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) doit être équilibré en dépenses et en recettes au sein d'un budget annexe de par sa nature industrielle et commerciale. Celui-ci a l'obligation d'être autonome financièrement.

Dans le cadre de ce principe, un plan pluriannuel a été mis en œuvre à compter de l'exercice 2021 afin de réajuster progressivement les tarifs au coût du service et permettre au budget de pouvoir supporter l'ensemble de ses charges. L'objectif étant de redresser ici l'équilibre budgétaire et de réajuster les recettes face aux dépenses de structure.

Sur la base de ces éléments, il est proposé d'appliquer les modifications suivantes aux tarifs du port de plaisance à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Une augmentation de + 5% sur l'ensemble des tarifs représentant 12.600 € de produits supplémentaires.

✓ **Tarifs annuels**

TARIFS ANNUELS					
BATEAUX MONOCOQUES					
SURFACE M ²	Prix HT	Prix TTC	SURFACE M ²	Prix HT	Prix TTC
7m ²	298,80 €	358,56 €	55m ²	1 866,08 €	2 239,30 €
8m ²	336,84 €	404,21 €	56m ²	1 895,78 €	2 274,93 €
9m ²	375,81 €	450,98 €	57m ²	1 927,33 €	2 312,79 €
10m ²	413,86 €	496,63 €	58m ²	1 974,65 €	2 369,58 €
11m ²	452,83 €	543,40 €	59m ²	2 016,41 €	2 419,69 €
12m ²	490,88 €	589,05 €	60m ²	2 021,98 €	2 426,37 €
13m ²	540,99 €	649,19 €	61m ²	2 049,81 €	2 459,78 €
14m ²	567,90 €	681,48 €	62m ²	2 080,44 €	2 496,52 €
15m ²	605,94 €	727,13 €	63m ²	2 110,13 €	2 532,16 €
16m ²	644,92 €	773,90 €	64m ²	2 140,75 €	2 568,90 €
17m ²	673,68 €	808,42 €	65m ²	2 171,37 €	2 605,65 €
18m ²	721,94 €	866,32 €	66m ²	2 202,00 €	2 642,39 €
19m ²	759,98 €	911,98 €	67m ²	2 232,62 €	2 679,14 €
20m ²	798,03 €	957,63 €	68m ²	2 241,90 €	2 690,28 €
21m ²	828,65 €	994,38 €	69m ²	2 293,86 €	2 752,63 €
22m ²	859,27 €	1 031,12 €	70m ²	2 324,48 €	2 789,38 €
23m ²	889,89 €	1 067,87 €	71m ²	2 331,91 €	2 798,29 €
24m ²	941,86 €	1 130,23 €	72m ²	2 355,11 €	2 826,13 €
25m ²	950,21 €	1 140,25 €	73m ²	2 416,35 €	2 899,62 €
26m ²	984,54 €	1 181,45 €	74m ²	2 446,04 €	2 935,25 €
27m ²	1 012,38 €	1 214,86 €	75m ²	2 476,67 €	2 972,00 €
28m ²	1 043,00 €	1 251,60 €	76m ²	2 509,14 €	3 010,97 €
29m ²	1 073,62 €	1 288,35 €	77m ²	2 536,98 €	3 044,38 €
30m ²	1 104,25 €	1 325,09 €	78m ²	2 566,68 €	3 080,01 €

31m ²	1 133,94 €	1 360,73 €	79m ²	2 598,23 €	3 117,87 €
32m ²	1 164,56 €	1 397,47 €	80m ²	2 629,77 €	3 155,73 €
33m ²	1 195,18 €	1 434,22 €	81m ²	2 659,47 €	3 191,36 €
34m ²	1 309,32 €	1 571,18 €	82m ²	2 690,09 €	3 228,11 €
35m ²	1 256,43 €	1 507,71 €	83m ²	2 720,71 €	3 264,86 €
36m ²	1 287,05 €	1 544,46 €	84m ²	2 751,33 €	3 301,60 €
37m ²	1 317,67 €	1 581,21 €	85m ²	2 781,96 €	3 338,35 €
38m ²	1 347,37 €	1 616,84 €	86m ²	2 812,58 €	3 375,09 €
39m ²	1 377,99 €	1 653,58 €	87m ²	2 843,20 €	3 411,84 €
40m ²	1 408,61 €	1 690,33 €	88m ²	2 866,40 €	3 439,68 €
41m ²	1 439,23 €	1 727,08 €	89m ²	2 904,44 €	3 485,33 €
42m ²	1 469,85 €	1 763,82 €	90m ²	2 934,14 €	3 520,97 €
43m ²	1 501,40 €	1 801,68 €	91m ²	3 080,84 €	3 697,01 €
44m ²	1 531,10 €	1 837,32 €	92m ²	3 111,65 €	3 733,98 €
45m ²	1 560,79 €	1 872,95 €	93m ²	3 142,77 €	3 771,32 €
46m ²	1 592,34 €	1 910,81 €	94m ²	3 174,20 €	3 809,04 €
47m ²	1 622,96 €	1 947,56 €	95m ²	3 205,94 €	3 847,13 €
48m ²	1 652,66 €	1 983,19 €	96m ²	3 238,00 €	3 885,60 €
49m ²	1 682,35 €	2 018,82 €	97m ²	3 114,65 €	3 737,58 €
50m ²	1 714,83 €	2 057,79 €	98m ²	3 145,79 €	3 774,95 €
51m ²	1 744,52 €	2 093,43 €	99m ²	3 177,25 €	3 812,70 €
52m ²	1 775,14 €	2 130,17 €	100m ²	3 209,03 €	3 850,83 €
53m ²	1 805,77 €	2 166,92 €	101m ² et plus	3 245,98 €	3 895,17 €
54m ²	1 836,39 €	2 203,67 €			

TARIFS ANNUELS					
BATEAUX MULTICOQUES					
Surface M ²	Prix HT	Prix TTC	Surface M ²	Prix HT	Prix TTC
20m2	594,81 €	713,77 €	61m2	1 513,47 €	1 816,16 €
21m2	617,08 €	740,49 €	62m2	1 534,81 €	1 841,77 €
22m2	638,42 €	766,11 €	63m2	1 573,78 €	1 888,54 €
23m2	660,69 €	792,83 €	64m2	1 596,98 €	1 916,38 €
24m2	683,89 €	820,67 €	65m2	1 622,03 €	1 946,44 €
25m2	706,16 €	847,39 €	66m2	1 631,31 €	1 957,58 €
26m2	728,43 €	874,12 €	67m2	1 647,09 €	1 976,51 €
27m2	750,70 €	900,84 €	68m2	1 691,63 €	2 029,96 €
28m2	773,90 €	928,68 €	69m2	1 702,77 €	2 043,32 €
29m2	796,17 €	955,40 €	70m2	1 713,90 €	2 056,68 €
30m2	818,44 €	982,13 €	71m2	1 737,10 €	2 084,52 €
31m2	840,71 €	1 008,85 €	72m2	1 760,30 €	2 112,36 €
32m2	863,91 €	1 036,69 €	73m2	1 781,64 €	2 137,97 €
33m2	885,25 €	1 062,30 €	74m2	1 803,91 €	2 164,69 €
34m2	909,38 €	1 091,25 €	75m2	1 826,18 €	2 191,42 €
35m2	930,72 €	1 116,87 €	76m2	1 849,38 €	2 219,26 €
36m2	952,99 €	1 143,59 €	77m2	1 870,72 €	2 244,87 €
37m2	975,26 €	1 170,31 €	78m2	1 892,99 €	2 271,59 €
38m2	997,53 €	1 197,04 €	79m2	1 915,26 €	2 298,32 €
39m2	1 019,80 €	1 223,76 €	80m2	1 937,53 €	2 325,04 €
40m2	1 042,07 €	1 250,49 €	81m2	1 959,80 €	2 351,76 €
41m2	1 063,42 €	1 276,10 €	82m2	1 982,07 €	2 378,49 €
42m2	1 087,54 €	1 305,05 €	83m2	2 004,35 €	2 405,21 €
43m2	1 109,81 €	1 331,78 €	84m2	2 026,62 €	2 431,94 €
44m2	1 132,08 €	1 358,50 €	85m2	2 034,04 €	2 440,85 €
45m2	1 154,35 €	1 385,23 €	86m2	2 070,23 €	2 484,27 €
46m2	1 177,55 €	1 413,06 €	87m2	2 093,43 €	2 512,11 €
47m2	1 198,90 €	1 438,67 €	88m2	2 115,70 €	2 538,84 €
48m2	1 222,09 €	1 466,51 €	89m2	2 137,97 €	2 565,56 €
49m2	1 244,36 €	1 493,24 €	90m2	2 160,24 €	2 592,29 €
50m2	1 266,63 €	1 519,96 €	91m2	2 183,44 €	2 620,12 €

51m2	1 311,18 €	1 573,41 €	92m2	2 203,85 €	2 644,62 €
52m2	1 343,65 €	1 612,38 €	93m2	2 226,12 €	2 671,35 €
53m2	1 368,71 €	1 642,45 €	94m2	2 248,39 €	2 698,07 €
54m2	1 393,76 €	1 672,51 €	95m2	2 270,66 €	2 724,80 €
55m2	1 403,04 €	1 683,65 €	96m2	2 293,86 €	2 752,63 €
56m2	1 412,32 €	1 694,79 €	97m2	2 315,20 €	2 778,24 €
57m2	1 423,46 €	1 708,15 €	98m2	2 337,47 €	2 804,97 €
58m2	1 444,80 €	1 733,76 €	99m2	2 359,75 €	2 831,69 €
59m2	1 468,00 €	1 761,60 €	100m2	2 382,02 €	2 858,42 €
60m2	1 490,27 €	1 788,32 €	101m2	2 405,21 €	2 886,26 €

✓ Tarifs mensuels

TARIFS MENSUELS HIVER					
Du 1er JANVIER au 30 AVRIL					
et du 1er OCTOBRE au 31 DECEMBRE 2022					
Surface M ²	Prix HT	Prix TTC	Surface M ²	Prix HT	Prix TTC
11m2	54,89 €	65,86 €	56m2	227,12 €	272,54 €
12m2	61,51 €	73,81 €	57m2	232,79 €	279,35 €
13m2	64,35 €	77,22 €	58m2	236,58 €	283,89 €
14m2	69,08 €	82,90 €	59m2	240,36 €	288,44 €
15m2	73,81 €	88,57 €	60m2	243,20 €	291,84 €
16m2	78,54 €	94,25 €	61m2	250,41 €	300,49 €
17m2	84,22 €	101,07 €	62m2	252,91 €	303,50 €
18m2	88,01 €	105,61 €	63m2	255,44 €	306,53 €
19m2	92,74 €	111,29 €	64m2	257,99 €	309,59 €
20m2	97,47 €	116,96 €	65m2	260,58 €	312,69 €
21m2	101,26 €	121,51 €	66m2	263,19 €	315,82 €
22m2	105,04 €	126,05 €	67m2	265,81 €	318,98 €
23m2	108,83 €	130,59 €	68m2	268,48 €	322,17 €
24m2	113,56 €	136,27 €	69m2	271,16 €	325,39 €
25m2	115,45 €	138,54 €	70m2	273,87 €	328,64 €
26m2	119,24 €	143,08 €	71m2	276,61 €	331,93 €
27m2	122,07 €	146,49 €	72m2	279,37 €	335,25 €
28m2	125,86 €	151,03 €	73m2	282,17 €	338,60 €
29m2	129,64 €	155,57 €	74m2	284,99 €	341,98 €
30m2	133,43 €	160,12 €	75m2	287,84 €	345,40 €
31m2	137,22 €	164,66 €	76m2	290,72 €	348,86 €
32m2	140,05 €	168,07 €	77m2	293,62 €	352,35 €
33m2	143,84 €	172,61 €	78m2	296,56 €	355,88 €
34m2	147,62 €	177,15 €	79m2	299,53 €	359,44 €
35m2	152,36 €	182,83 €	80m2	302,53 €	363,03 €

36m2	154,25 €	185,10 €	81m2	305,55 €	366,66 €
37m2	158,03 €	189,64 €	82m2	308,60 €	370,32 €
38m2	161,82 €	194,18 €	83m2	311,69 €	374,02 €
39m2	165,60 €	198,73 €	84m2	314,81 €	377,77 €
40m2	168,44 €	202,13 €	85m2	317,95 €	381,54 €
41m2	173,18 €	207,81 €	86m2	321,13 €	385,36 €
42m2	176,01 €	211,22 €	87m2	324,35 €	389,22 €
43m2	179,80 €	215,76 €	88m2	327,59 €	393,11 €
44m2	183,58 €	220,30 €	89m2	330,86 €	397,03 €
45m2	187,37 €	224,84 €	90m2	334,18 €	401,01 €
46m2	190,21 €	228,25 €	91m2	337,51 €	405,01 €
47m2	193,99 €	232,79 €	92m2	340,89 €	409,07 €
48m2	197,78 €	237,34 €	93m2	344,30 €	413,16 €
49m2	201,56 €	241,88 €	94m2	347,74 €	417,29 €
50m2	204,40 €	245,28 €	95m2	351,22 €	421,46 €
51m2	208,19 €	249,83 €	96m2	354,73 €	425,68 €
52m2	211,97 €	254,37 €	97m2	358,28 €	429,93 €
53m2	215,76 €	258,91 €	98m2	361,86 €	434,23 €
54m2	219,54 €	263,45 €	99m2	365,48 €	438,57 €
55m2	223,33 €	268,00 €	100m2 et plus	369,14 €	442,96 €

TARIFS MENSUELS ETE					
Du 1er MAI au 30 SEPTEMBRE 2022					
Surface M²	Prix HT	Prix TTC	Surface M²	Prix HT	Prix TTC
11m2	80,96 €	97,15 €	56m2	358,65 €	430,38 €
12m2	88,39 €	106,06 €	57m2	364,33 €	437,20 €
13m2	97,90 €	117,48 €	58m2	370,95 €	445,15 €
14m2	102,53 €	123,04 €	59m2	376,63 €	451,96 €
15m2	109,54 €	131,44 €	60m2	382,31 €	458,77 €
16m2	116,73 €	140,07 €	61m2	350,39 €	420,47 €
17m2	124,01 €	148,82 €	62m2	353,89 €	424,67 €
18m2	131,16 €	157,39 €	63m2	357,43 €	428,92 €
19m2	137,97 €	165,57 €	64m2	361,00 €	433,21 €
20m2	145,26 €	174,31 €	65m2	364,62 €	437,54 €
21m2	151,03 €	181,24 €	66m2	368,26 €	441,92 €
22m2	156,90 €	188,28 €	67m2	371,95 €	446,34 €
23m2	162,91 €	195,49 €	68m2	375,67 €	450,80 €
24m2	168,87 €	202,64 €	69m2	379,43 €	455,31 €
25m2	174,97 €	209,97 €	70m2	383,22 €	459,86 €
26m2	179,89 €	215,87 €	71m2	387,05 €	464,46 €
27m2	186,80 €	224,16 €	72m2	390,92 €	469,10 €
28m2	192,62 €	231,15 €	73m2	394,83 €	473,80 €
29m2	198,54 €	238,24 €	74m2	398,77 €	478,53 €
30m2	204,21 €	245,06 €	75m2	402,76 €	483,31 €

31m2	210,37 €	252,44 €	76m2	406,79 €	488,15 €
32m2	216,47 €	259,76 €	77m2	410,87 €	493,04 €
33m2	222,34 €	266,80 €	78m2	414,97 €	497,97 €
34m2	228,39 €	274,07 €	79m2	419,12 €	502,94 €
35m2	234,26 €	281,11 €	80m2	423,31 €	507,98 €
36m2	240,36 €	288,44 €	81m2	427,54 €	513,05 €
37m2	246,04 €	295,25 €	82m2	431,82 €	518,19 €
38m2	251,72 €	302,06 €	83m2	436,14 €	523,37 €
39m2	258,34 €	310,01 €	84m2	440,49 €	528,59 €
40m2	263,07 €	315,69 €	85m2	444,90 €	533,89 €
41m2	269,70 €	323,64 €	86m2	449,35 €	539,22 €
42m2	275,38 €	330,45 €	87m2	453,84 €	544,61 €
43m2	282,00 €	338,40 €	88m2	458,38 €	550,06 €
44m2	287,68 €	345,21 €	89m2	462,97 €	555,56 €
45m2	293,36 €	352,03 €	90m2	467,60 €	561,12 €
46m2	299,98 €	359,98 €	91m2	472,27 €	566,73 €
47m2	305,66 €	366,79 €	92m2	477,00 €	572,40 €
48m2	311,34 €	373,60 €	93m2	481,76 €	578,12 €
49m2	317,01 €	380,42 €	94m2	486,59 €	583,91 €
50m2	323,64 €	388,37 €	95m2	491,45 €	589,74 €
51m2	329,32 €	395,18 €	96m2	496,36 €	595,64 €
52m2	334,99 €	401,99 €	97m2	501,33 €	601,59 €
53m2	341,62 €	409,94 €	98m2	506,34 €	607,61 €
54m2	346,35 €	415,62 €	99m2	511,40 €	613,68 €
55m2	352,03 €	422,43 €	100m2 et plus	516,52 €	619,83 €

✓ Tarifs Visiteurs

TARIFS VISITEURS - HIVER (Tarif journalier applicable du 1er au 10^e jour)					
Du 1er JANVIER au 30 AVRIL					
et du 1er OCTOBRE au 31 DECEMBRE 2022					
Surface M²	Prix HT	Prix TTC	Surface M²	Prix HT	Prix TTC
11m2	4,82 €	5,79 €	56m2	21,22 €	25,47 €
12m2	5,79 €	6,95 €	57m2	22,19 €	26,63 €
13m2	5,79 €	6,95 €	58m2	22,19 €	26,63 €
14m2	6,75 €	8,10 €	59m2	23,15 €	27,78 €
15m2	6,75 €	8,10 €	60m2	23,15 €	27,78 €
16m2	6,75 €	8,10 €	61m2	23,15 €	27,78 €
17m2	7,72 €	9,26 €	62m2	24,12 €	28,94 €
18m2	7,72 €	9,26 €	63m2	24,12 €	28,94 €
19m2	8,68 €	10,42 €	64m2	24,12 €	28,94 €
20m2	8,68 €	10,42 €	65m2	25,08 €	30,10 €
21m2	9,65 €	11,58 €	66m2	25,08 €	30,10 €

22m2	9,65 €	11,58 €	67m2	25,08 €	30,10 €
23m2	9,65 €	11,58 €	68m2	26,05 €	31,26 €
24m2	10,61 €	12,73 €	69m2	26,05 €	31,26 €
25m2	10,61 €	12,73 €	70m2	26,05 €	31,26 €
26m2	10,61 €	12,73 €	71m2	27,01 €	32,41 €
27m2	11,58 €	13,89 €	72m2	27,01 €	32,41 €
28m2	11,58 €	13,89 €	73m2	27,98 €	33,57 €
29m2	11,58 €	13,89 €	74m2	27,98 €	33,57 €
30m2	12,54 €	15,05 €	75m2	27,98 €	33,57 €
31m2	12,54 €	15,05 €	76m2	28,94 €	34,73 €
32m2	13,51 €	16,21 €	77m2	28,94 €	34,73 €
33m2	13,51 €	16,21 €	78m2	28,94 €	34,73 €
34m2	13,51 €	16,21 €	79m2	29,91 €	35,89 €
35m2	14,47 €	17,36 €	80m2	29,91 €	35,89 €
36m2	14,47 €	17,36 €	81m2	30,87 €	37,04 €
37m2	15,44 €	18,52 €	82m2	30,87 €	37,04 €
38m2	15,44 €	18,52 €	83m2	30,87 €	37,04 €
39m2	15,44 €	18,52 €	84m2	31,83 €	38,20 €
40m2	16,40 €	19,68 €	85m2	31,83 €	38,20 €
41m2	16,40 €	19,68 €	86m2	31,83 €	38,20 €
42m2	16,40 €	19,68 €	87m2	32,80 €	39,36 €
43m2	17,36 €	20,84 €	88m2	32,80 €	39,36 €
44m2	17,36 €	20,84 €	89m2	32,80 €	39,36 €
45m2	17,36 €	20,84 €	90m2	33,81 €	40,57 €
46m2	18,33 €	21,99 €	91m2	33,81 €	40,57 €
47m2	18,33 €	21,99 €	92m2	33,81 €	40,57 €
48m2	18,33 €	21,99 €	93m2	34,82 €	41,78 €
49m2	19,29 €	23,15 €	94m2	34,82 €	41,78 €
50m2	19,29 €	23,15 €	95m2	34,82 €	41,78 €
51m2	20,26 €	24,31 €	96m2	35,83 €	43,00 €
52m2	20,26 €	24,31 €	97m2	35,83 €	43,00 €
53m2	20,26 €	24,31 €	98m2	35,83 €	43,00 €
54m2	21,22 €	25,47 €	99m2	36,93 €	44,32 €
55m2	21,22 €	25,47 €	100m2 et plus	36,93 €	44,32 €

TARIFS VISITEURS - ETE (Tarif journalier applicable du 1er au 10^e jour)					
Du 1er MAI au 30 SEPTEMBRE 2022					
Surface M²	Prix HT	Prix TTC	Surface M²	Prix HT	Prix TTC
11m2	8,68 €	10,42 €	56m2	32,80 €	39,36 €
12m2	9,65 €	11,58 €	57m2	32,80 €	39,36 €
13m2	9,65 €	11,58 €	58m2	33,76 €	40,52 €
14m2	10,61 €	12,73 €	59m2	33,76 €	40,52 €
15m2	11,58 €	13,89 €	60m2	34,73 €	41,67 €

16m2	11,58 €	13,89 €	61m2	35,69 €	42,83 €
17m2	12,54 €	15,05 €	62m2	35,69 €	42,83 €
18m2	13,51 €	16,21 €	63m2	36,66 €	43,99 €
19m2	14,47 €	17,36 €	64m2	36,66 €	43,99 €
20m2	14,47 €	17,36 €	65m2	36,66 €	43,99 €
21m2	15,44 €	18,52 €	66m2	37,62 €	45,15 €
22m2	15,44 €	18,52 €	67m2	38,59 €	46,31 €
23m2	16,40 €	19,68 €	68m2	38,59 €	46,31 €
24m2	17,36 €	20,84 €	69m2	39,55 €	47,46 €
25m2	17,36 €	20,84 €	70m2	39,55 €	47,46 €
26m2	18,33 €	21,99 €	71m2	39,55 €	47,46 €
27m2	18,33 €	21,99 €	72m2	40,52 €	48,62 €
28m2	19,29 €	23,15 €	73m2	41,48 €	49,78 €
29m2	19,29 €	23,15 €	74m2	41,48 €	49,78 €
30m2	19,29 €	23,15 €	75m2	41,48 €	49,78 €
31m2	20,26 €	24,31 €	76m2	42,45 €	50,94 €
32m2	21,22 €	25,47 €	77m2	42,45 €	50,94 €
33m2	21,22 €	25,47 €	78m2	43,41 €	52,09 €
34m2	22,19 €	26,63 €	79m2	44,38 €	53,25 €
35m2	22,19 €	26,63 €	80m2	44,38 €	53,25 €
36m2	23,15 €	27,78 €	81m2	45,34 €	54,41 €
37m2	23,15 €	27,78 €	82m2	45,34 €	54,41 €
38m2	24,12 €	28,94 €	83m2	46,31 €	55,57 €
39m2	24,12 €	28,94 €	84m2	46,31 €	55,57 €
40m2	25,08 €	30,10 €	85m2	47,27 €	56,72 €
41m2	25,08 €	30,10 €	86m2	47,27 €	56,72 €
42m2	26,05 €	31,26 €	87m2	48,19 €	57,83 €
43m2	26,05 €	31,26 €	88m2	48,19 €	57,83 €
44m2	27,01 €	32,41 €	89m2	49,15 €	58,98 €
45m2	27,01 €	32,41 €	90m2	49,15 €	58,98 €
46m2	27,98 €	33,57 €	91m2	50,12 €	60,14 €
47m2	27,98 €	33,57 €	92m2	50,12 €	60,14 €
48m2	28,94 €	34,73 €	93m2	51,13 €	61,35 €
49m2	28,94 €	34,73 €	94m2	51,13 €	61,35 €
50m2	29,91 €	35,89 €	95m2	52,19 €	62,62 €
51m2	29,91 €	35,89 €	96m2	52,19 €	62,62 €
52m2	30,87 €	37,04 €	97m2	53,20 €	63,83 €
53m2	30,87 €	37,04 €	98m2	53,20 €	63,83 €
54m2	31,83 €	38,20 €	99m2	54,30 €	65,16 €
55m2	31,83 €	38,20 €	100m2 et plus	54,30 €	65,16 €

Pour mémoire, le tarif « visiteurs longue durée » concerne les visiteurs qui souhaitent séjourner plus de 10 jours au sein du port de plaisance. Cette occupation ne pourra cependant pas excéder 30 jours. Passé ce délai, le plaisancier devra impérativement bénéficier d'une autorisation d'occupation mensuelle ou annuelle.

TARIFS VISITEURS LONGUE DUREE - HIVER
(Tarif journalier applicable du 1er au 30^e jour)

Du 1er JANVIER au 30 AVRIL
et du 1er OCTOBRE au 31 DECEMBRE 2022

Surface M ²	Prix HT	Prix TTC	Surface M ²	Prix HT	Prix TTC
11m2	54,89 €	65,86 €	56m2	227,12 €	272,54 €
12m2	61,51 €	73,81 €	57m2	232,79 €	279,35 €
13m2	64,35 €	77,22 €	58m2	236,58 €	283,89 €
14m2	69,08 €	82,90 €	59m2	240,36 €	288,44 €
15m2	73,81 €	88,57 €	60m2	243,20 €	291,84 €
16m2	78,54 €	94,25 €	61m2	250,41 €	300,49 €
17m2	84,22 €	101,07 €	62m2	252,91 €	303,50 €
18m2	88,01 €	105,61 €	63m2	255,44 €	306,53 €
19m2	92,74 €	111,29 €	64m2	257,99 €	309,59 €
20m2	97,47 €	116,96 €	65m2	260,58 €	312,69 €
21m2	101,26 €	121,51 €	66m2	263,19 €	315,82 €
22m2	105,04 €	126,05 €	67m2	265,81 €	318,98 €
23m2	108,83 €	130,59 €	68m2	268,48 €	322,17 €
24m2	113,56 €	136,27 €	69m2	271,16 €	325,39 €
25m2	115,45 €	138,54 €	70m2	273,87 €	328,64 €
26m2	119,24 €	143,08 €	71m2	276,61 €	331,93 €
27m2	122,07 €	146,49 €	72m2	279,37 €	335,25 €
28m2	125,86 €	151,03 €	73m2	282,17 €	338,60 €
29m2	129,64 €	155,57 €	74m2	284,99 €	341,98 €
30m2	133,43 €	160,12 €	75m2	287,84 €	345,40 €
31m2	137,22 €	164,66 €	76m2	290,72 €	348,86 €
32m2	140,05 €	168,07 €	77m2	293,62 €	352,35 €
33m2	143,84 €	172,61 €	78m2	296,56 €	355,88 €
34m2	147,62 €	177,15 €	79m2	299,53 €	359,44 €
35m2	152,36 €	182,83 €	80m2	302,53 €	363,03 €
36m2	154,25 €	185,10 €	81m2	305,55 €	366,66 €
37m2	158,03 €	189,64 €	82m2	308,60 €	370,32 €
38m2	161,82 €	194,18 €	83m2	311,69 €	374,02 €
39m2	165,60 €	198,73 €	84m2	314,81 €	377,77 €
40m2	168,44 €	202,13 €	85m2	317,95 €	381,54 €
41m2	173,18 €	207,81 €	86m2	321,13 €	385,36 €
42m2	176,01 €	211,22 €	87m2	324,35 €	389,22 €
43m2	179,80 €	215,76 €	88m2	327,59 €	393,11 €
44m2	183,58 €	220,30 €	89m2	330,86 €	397,03 €
45m2	187,37 €	224,84 €	90m2	334,18 €	401,01 €
46m2	190,21 €	228,25 €	91m2	337,51 €	405,01 €
47m2	193,99 €	232,79 €	92m2	340,89 €	409,07 €
48m2	197,78 €	237,34 €	93m2	344,30 €	413,16 €
49m2	201,56 €	241,88 €	94m2	347,74 €	417,29 €
50m2	204,40 €	245,28 €	95m2	351,22 €	421,46 €
51m2	208,19 €	249,83 €	96m2	354,73 €	425,68 €
52m2	211,97 €	254,37 €	97m2	358,28 €	429,93 €

53m2	215,76 €	258,91 €	98m2	361,86 €	434,23 €
54m2	219,54 €	263,45 €	99m2	365,48 €	438,57 €
55m2	223,33 €	268,00 €	100m2 et plus	369,14 €	442,96 €

TARIFS VISITEURS LONGUE DUREE - ETE
(Tarif journalier applicable du 1er au 30^e jour)

Du 1er MAI au 30 SEPTEMBRE 2022

Surface M ²	Prix HT	Prix TTC	Surface M ²	Prix HT	Prix TTC
11m2	80,96 €	97,15 €	56m2	358,65 €	430,38 €
12m2	88,39 €	106,06 €	57m2	364,33 €	437,20 €
13m2	97,90 €	117,48 €	58m2	370,95 €	445,15 €
14m2	102,53 €	123,04 €	59m2	376,63 €	451,96 €
15m2	109,54 €	131,44 €	60m2	382,31 €	458,77 €
16m2	116,73 €	140,07 €	61m2	350,39 €	420,47 €
17m2	124,01 €	148,82 €	62m2	353,89 €	424,67 €
18m2	131,16 €	157,39 €	63m2	357,43 €	428,92 €
19m2	137,97 €	165,57 €	64m2	361,00 €	433,21 €
20m2	145,26 €	174,31 €	65m2	364,62 €	437,54 €
21m2	151,03 €	181,24 €	66m2	368,26 €	441,92 €
22m2	156,90 €	188,28 €	67m2	371,95 €	446,34 €
23m2	162,91 €	195,49 €	68m2	375,67 €	450,80 €
24m2	168,87 €	202,64 €	69m2	379,43 €	455,31 €
25m2	174,97 €	209,97 €	70m2	383,22 €	459,86 €
26m2	179,89 €	215,87 €	71m2	387,05 €	464,46 €
27m2	186,80 €	224,16 €	72m2	390,92 €	469,10 €
28m2	192,62 €	231,15 €	73m2	394,83 €	473,80 €
29m2	198,54 €	238,24 €	74m2	398,77 €	478,53 €
30m2	204,21 €	245,06 €	75m2	402,76 €	483,31 €
31m2	210,37 €	252,44 €	76m2	406,79 €	488,15 €
32m2	216,47 €	259,76 €	77m2	410,87 €	493,04 €
33m2	222,34 €	266,80 €	78m2	414,97 €	497,97 €
34m2	228,39 €	274,07 €	79m2	419,12 €	502,94 €
35m2	234,26 €	281,11 €	80m2	423,31 €	507,98 €
36m2	240,36 €	288,44 €	81m2	427,54 €	513,05 €
37m2	246,04 €	295,25 €	82m2	431,82 €	518,19 €
38m2	251,72 €	302,06 €	83m2	436,14 €	523,37 €
39m2	258,34 €	310,01 €	84m2	440,49 €	528,59 €
40m2	263,07 €	315,69 €	85m2	444,90 €	533,89 €
41m2	269,70 €	323,64 €	86m2	449,35 €	539,22 €
42m2	275,38 €	330,45 €	87m2	453,84 €	544,61 €
43m2	282,00 €	338,40 €	88m2	458,38 €	550,06 €
44m2	287,68 €	345,21 €	89m2	462,97 €	555,56 €
45m2	293,36 €	352,03 €	90m2	467,60 €	561,12 €
46m2	299,98 €	359,98 €	91m2	472,27 €	566,73 €
47m2	305,66 €	366,79 €	92m2	477,00 €	572,40 €

48m2	311,34 €	373,60 €	93m2	481,76 €	578,12 €
49m2	317,01 €	380,42 €	94m2	486,59 €	583,91 €
50m2	323,64 €	388,37 €	95m2	491,45 €	589,74 €
51m2	329,32 €	395,18 €	96m2	496,36 €	595,64 €
52m2	334,99 €	401,99 €	97m2	501,33 €	601,59 €
53m2	341,62 €	409,94 €	98m2	506,34 €	607,61 €
54m2	346,35 €	415,62 €	99m2	511,40 €	613,68 €
55m2	352,03 €	422,43 €	100m2 et plus	516,52 €	619,83 €

✓ **Tarifs « Services »**

Ces tarifs services comprennent notamment les prestations de grutages à l'aide de l'élévateur à bateaux, de carénage et de différents services complémentaires nécessaires aux manutentions.

TARIF 2022 - GRUTAGES UNITAIRES		
	Prix HT	Prix TTC
0 à 8 mètres	66,56 €	79,88 €
8 à 9 mètres	78,14 €	93,77 €
9 à 10 mètres	89,72 €	107,66 €
10 à 11 mètres	100,33 €	120,39 €
11 à 12 mètres	122,52 €	147,02 €
12 à 13 mètres	134,09 €	160,91 €
13 à 14 mètres	144,70 €	173,64 €
14 à 15 mètres	156,28 €	187,54 €
Grutage Statique	78,09 €	93,71 €

TARIFS 2022			
FORFAIT CARENAGE POUR LES BATEAUX EXTERIEURS AU PORT			
	Prix HT	Prix TTC	
0 à 8 mètres	197,07 €	236,49 €	Ces prix comprennent : - Le stationnement pendant 7 jours sur le terre-plein ou dans le bassin - 1 aller/retour avec l'élévateur. Ce tarif est forfaitaire et non divisible
8 à 9 mètres	233,45 €	280,15 €	
9 à 10 mètres	270,85 €	325,02 €	
10 à 11 mètres	307,23 €	368,68 €	
11 à 12 mètres	367,87 €	441,44 €	
12 à 13 mètres	398,19 €	477,82 €	
13 à 14 mètres	437,60 €	525,12 €	
14 à 15 mètres	484,09 €	580,91 €	
0 à 15 mètres	55,13 €	66,15 €	Forfait par tranche de 7 jours complémentaires

TARIFS 2022			
	Prix HT	Prix TTC	
Utilisation de la cale de mise à l'eau	10,42 €	12,50 €	Comprenant : - le passage de l'écluse, l'accès aux douches - l'eau et l'électricité sur les pontons
Utilisation de la cale de mise à l'eau Carnet de 5 passages	42,58 €	51,10 €	Comprenant : - le passage de l'écluse, l'accès aux douches - l'eau et l'électricité sur les pontons
Vidange Eaux grises et noires	« Gratuit »	« Gratuit »	Prix par opération – « <i>Action environnementale pour le pavillon bleu 2022</i> »
Remorquages Tarif par heure hors bassin	55,13 €	66,15 €	Comprenant : - la mise à disposition d'un agent technique et d'un bateau (toute heure commencée est due)
Remorquages Tarif par 1/4 d'heure dans le bassin	13,13 €	15,75 €	Comprenant : - la mise à disposition d'un agent technique et d'un bateau (tout 1/4 d'heure commencée est due)
Location de bers	37,50 €	45,00 €	Simple mise à disposition d'un lot de bers sans calage pendant 1 semaine
	54,17 €	65,00 €	Simple mise à disposition d'un lot de bers sans calage pendant 1 mois

*Passage écluse = sortie vers mer + rentrée vers port.

✓ Tarifs professionnels

Il est proposé de voter, comme pour les utilisateurs privés, une augmentation de 5% des tarifs professionnels. Pour mémoire, il est à noter qu'une prestation de grutage avec l'élévateur à bateaux comprend la manutention ainsi que le transport.

Les tarifs professionnels sont également adaptés de la manière suivante :

TARIFS ANNUEL PROFESSIONNELS 2022		
Type	Prix HT	Prix TTC
Activité Professionnelle utilisant un bateau dont la longueur est inférieur à 8m	482,34 €	578,81 €
Activité Professionnelle utilisant un bateau dont la longueur est égale ou supérieur à 8m	964,69 €	1 157,63 €
Autres activités professionnelles effectuées sur les chantiers navals	964,69 €	1 157,63 €

TARIFS GRUTAGE PROFESSIONNELS 2022
Remise de 30 % sur le prix du grutage si le professionnel présente à son actif au moins 30 grutages au cours de l'exercice N-1.**

TARIFS PROFESSIONNEL 2022 - GRUTAGES UNITAIRES (-30%)**		
	Prix HT	Prix TTC
0 à 8 mètres	46,59 €	55,91 €
8 à 9 mètres	54,70 €	65,64 €
9 à 10 mètres	62,80 €	75,36 €
10 à 11 mètres	70,23 €	84,28 €
11 à 12 mètres	85,76 €	102,91 €
12 à 13 mètres	93,86 €	112,64 €
13 à 14 mètres	101,29 €	121,55 €
14 à 15 mètres	109,40 €	131,27 €
Grutage Statique	54,67 €	65,60 €

Les membres du Conseil portuaire sont amenés à donner un avis sur les tarifs 2022 pour le Port de Plaisance tels qu'exposés ci-dessus.

Ces tarifs sont acceptés à la majorité des voix soit :

- « 4 voix pour » (Jean-Claude COLOMBEL, Dominique GUARNERI, Nathalie HERSENT, Baptiste VANNIER)
- « 3 voix contre » (Patrick HERMAN, Michel LESOURD, Michel LOPEZ).

3. **Questions diverses** (selon l'article R5314-23 du code des transports) :

- **Dénomination du formulaire de demande d'AOT,**

Monsieur HERMAN demande à ce que l'autorité portuaire modifie l'intitulé du formulaire de demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire. Il souhaite que soit intégré le mot « renouvellement » de la demande pour un motif de respect des usagers du port.

Le port de plaisance est dirigé au sens de l'article L5331-5 du code des transports par l'autorité portuaire qui se trouve être, pour les ports maritimes de commerce, de pêche ou de plaisance relevant des collectivités territoriales et de leurs groupements, l'exécutif de la collectivité ou du groupement compétent.

Cette autorité gère de façon autonome le port techniquement et administrativement.

Le conseil portuaire rend un avis qui n'est que consultatif sur des thématiques établies par la réglementation (cf article R5314-22). La dénomination des formulaires utilisés par l'autorité territoriale n'en fait pas partie.

Néanmoins, sur la question du terme « renouvellement » sur le formulaire de demande d'AOT, il est important de rappeler par un arrêt du Conseil d'Etat du 23 mars 2005, Société SAN LUIS, n°271507, qu'un titre d'occupation du domaine public est subordonné à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire. Celui-ci est toujours délivré pour une durée déterminée. Par conséquent, le bénéficiaire ne peut à aucun moment se prévaloir d'un quelconque droit au renouvellement de son titre d'occupation.

Aussi, il nous est impossible d'inscrire cette dénomination sur le formulaire de demande.

Monsieur COLOMBEL confirme qu'il faut se tenir à la réglementation et que l'autorité territoriale prend toujours soin de respecter les usagers.

L'amélioration de l'accueil et de l'écoute des usagers depuis l'arrivée de Monsieur VANNIER est soulignée par l'ensemble des acteurs de la commission portuaire. De même que le bon travail de l'équipe administrative de la communauté de communes qui œuvre « en coulisse ». Celui-ci est salué par Messieurs COLOMBEL et GRAWITZ.

- **Tarifification des navires des associations touristiques et des professionnels liées à la plaisance.**

L'ensemble des navires du port de plaisance se voit octroyer une autorisation d'occupation temporaire.

Celle-ci enclenche obligatoirement une facturation en lien avec la superficie du navire.

Certains navires peuvent après réception de cette facture effectuer une demande de remise gracieuse auprès de l'autorité portuaire sur la base d'un justificatif.

Après examen uniquement des éléments portés à notre connaissance, un dégrèvement peut être accordé.

Il faut obligatoirement que ces dégrèvements répondent à des intérêts d'ordre communautaire, tel que le développement touristique, la promotion du territoire etc... au sein d'une activité économique avec ou sans but lucratif.

Monsieur HERMAN suggère que les bateaux comme le DREKNOR et LES AMIS DE L'ILE DE TATIHOU payent un droit de port pour augmenter les recettes du port.

Madame HERSENT intervient pour défendre la présence du DREKNOR à Carentan et la demande de gratuité de l'amarrage. Elle met en avant la chance pour le territoire qu'offre la présence de ce navire, notamment au niveau touristique et patrimonial.

Les ports qui accueilleraient ce navire, comme Honfleur et Saint-Valéry-en-Caux, n'ont jamais facturé l'amarrage du DREKNOR. Les propositions d'autres ports pour faire venir ce bateau ne manquent pas.

Le navire n'utilise pas les structures mis à disposition comme par exemple les sanitaires, les poubelles ou l'électricité.

Monsieur COLOMBEL confirme l'aubaine qu'offre le rayonnement régional de la présence de ce navire et décide que la gratuité sera accordée au DREKNOR.

Monsieur HERMAN demande que soit affichés les droits de port comme c'est pratiqué dans les autres ports et notamment cette décision de gratuité. Monsieur GRAWITZ confirme que ce sera fait.

Monsieur HERMAN interroge sur la possibilité que la présence de son propre bateau réponde à un intérêt d'ordre communautaire, et qu'à ce titre il puisse bénéficier de la gratuité de l'amarrage. Monsieur HERMAN est invité à motiver sa demande par courrier.

Monsieur HERMAN intervient sur l'attrait touristique du port et questionne sur ses axes de développement.

Concernant la redynamisation du bassin, Monsieur GRAWITZ annonce qu'une étude est en cours pour mettre en place un passeport escale un peu différent de celui expérimenté, l'organisation d'un petit cabotage et de régates sur un secteur de Saint-Valéry-en-Caux à Granville.

Monsieur COLOMBEL évoque l'implication de la nouvelle Directrice de l'office de tourisme communautaire dans l'étude des axes de développement du port avec Messieurs VANNIER et GRAWITZ. Un travail est en cours avec la réhabilitation de l'ancien site Gloria actuellement en démolition, en cohérence avec les futurs aménagements.

Monsieur HERMAN se soulève contre l'utilisation de l'aire de carénage pour des festivités et sur le manque de sécurité de ce périmètre. Monsieur GRAWITZ indique que des panneaux interdisant l'accès au site ont été positionnés et que cette question peut faire l'objet d'un point d'étude en commission technique.

Lors du dernier conseil portuaire, il a été évoqué l'idée de la création d'une commission technique au sein du conseil portuaire. Tous les sujets techniques, qui ne peuvent être traités lors des conseils portuaires car elles ne sont pas à l'ordre jour, pourraient être débattues dans cette instance.

Pourraient être étudiée lors de ces réunions, comme évoqué par Messieurs HERMAN et GUARNERI, la possibilité d'un aménagement pour l'accueil des grands voiliers via le développement de la darse. En effet, la tendance de la conception des bateaux est d'élargir la coque des bateaux et la structure existante ne permet pas cet accueil.

Monsieur HERMAN questionne sur les rapports que le port de Carentan entretient avec l'APPN (Association des Ports de Plaisance Normands) et la SPL des ports de la Manche, par exemple s'il est envisagé que le port de Carentan puisse rejoindre la SPL.

Monsieur COLOMBEL confirme l'autonomie actuelle du port, et que, tout comme Monsieur GRAWITZ, il ne reçoit pas de pressions de la SPL comme les rumeurs laisseraient l'entendre. Même si ce sujet revient régulièrement, le dossier n'est pas ouvert. Une approche informelle à venir avec la SPL reste possible. Il est rappelé que la Ville de Carentan les Marais souhaitait reprendre la gestion du port mais que juridiquement cela s'est avéré impossible, la compétence est conservée par la communauté de communes.

Monsieur GRAWITZ complète cette réponse pour dire que l'APPN quant à elle, a embauché un délégué à mi-temps qui prospecte notamment les ports normands non adhérents. Avec cet interlocuteur, aucun rapprochement n'est en cours non plus.

Monsieur COLOMBEL souhaite recueillir l'avis de Monsieur HERMAN et des usagers qu'il représente, et celui de Monsieur VANNIER, sur l'idée d'un rapprochement du port de Carentan avec la SPL des ports de la Manche.

Monsieur HERMAN déclare qu'il serait pour une gestion locale, qui notamment n'implique pas de déplacements humains.

Monsieur VANNIER indique qu'il ne peut pas encore tirer de bilan sur une année complète étant donnée sa prise de poste récente. Cependant, l'assistance, la mutualisation et la dynamique apportées par la SPL auraient pour lui un grand intérêt dans la mise en place des objectifs de développement du port de Carentan.

Monsieur VANNIER précise que l'avis de Monsieur HERMAN présenté en défaveur de la SPL n'est pas représentatif de l'avis des usagers du port. En effet, Monsieur VANNIER a pu sonder les usagers sur le terrain montrant que la tendance est en faveur d'une possibilité que le port rejoigne la SPL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

 Le Vice-Président,
Xavier Grawitz
